



COMMUNIQUE DE PRESSE

Publication du rapport d'activité du label Entreprise du Patrimoine Vivant : 2015, l'année des grands rendez-vous

Paris, le 17 février 2016. L'Institut Supérieur des Métiers (ISM) mandaté par l'Etat pour gérer le label EPV, vient de publier son bilan d'activité 2015, résumé des faits marquants de l'année écoulée. 2015 fut une année très riche en actions, projets et événements pour le label, notamment l'Exposition Universelle de Milan pour laquelle une vingtaine d'entreprises labellisées ont représenté l'excellence des savoir-faire français au centre du Pavillon de la France.

Les Entreprises du Patrimoine Vivant : une force vive de l'économie française

Le label d'État Entreprise du Patrimoine Vivant regroupe **plus de 1 300 entreprises**, bijoux du patrimoine économique et culturel français, avec **plus de 57 700 emplois** et un **chiffre d'affaires** cumulé annuel de plus de **13,2 milliards d'euros**. La force de ce label réside dans son positionnement inédit : être un label de l'État, multisectoriel, s'adressant aussi bien aux entreprises de l'artisanat, de la gastronomie, qu'à l'industrie, récompensant tous les talents formés par les femmes et les hommes d'une même entreprise, et dont le dénominateur commun est l'excellence des savoir-faire.

L'exigence au cœur de la labellisation

Le label EPV s'obtient à l'issue d'un processus minutieux mené par des experts et par une Commission nationale constituée de professionnels. La mobilisation de l'ISM s'est traduite par l'instruction des dossiers de candidature et la coordination des travaux de la Commission Nationale. Cette dernière a examiné 333 dossiers en 2015 et le taux de labellisation s'établit à 54,6 % des dossiers.

Une démarche proactive pour déployer la notoriété du label EPV

En 2015, une des priorités a été de valoriser le label EPV et ses entreprises en France et à l'international permettant notamment au label et à ses maisons d'être les ambassadeurs de l'excellence française à l'Exposition Universelle de Milan.

L'ISM a particulièrement axé ses efforts sur le développement des réseaux sociaux et du Web et a poursuivi son implication dans la production de différents supports de communication et l'organisation d'événements, notamment en région.

Un soutien aux EPV à l'international

L'ISM a aussi assuré la mise en œuvre avec Business France d'un programme d'actions à l'étranger (Milan, Istanbul), d'invitations de prescripteurs internationaux en France et de formations à l'export pour les entreprises labellisées.

Un appui au développement économique des entreprises

En 2015, l'ISM a poursuivi sa mission d'accompagnement des EPV en renforçant ses partenariats (Pôle d'excellence Tourisme de savoir-faire du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international, Parsons School Paris), mobilisant les organismes économiques et financiers (Bpifrance, etc.) et animant le réseau de ses partenaires.

Consulter le bilan d'activité :

http://www.patrimoine-vivant.com/pub/2016/epv_bilan2015_bd.pdf

A propos du label Entreprise du Patrimoine Vivant

Le label d'État EPV récompense des entreprises françaises aux savoir-faire artisanaux et industriels d'excellence, qui se caractérisent par une histoire et un patrimoine parfois séculaires, des capacités d'innovation et des savoir-faire rares qui ont contribué à asseoir leur notoriété dans le tissu entrepreneurial français. Le label EPV est décerné par Emmanuel Macron, ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique et Martine Pinville, secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire.

Contact presse

Agathe Djelalian, Responsable communication du label EPV / www.patrimoine-vivant.com

ISM - Tel : +33 (0)1 44 16 80 67 / presse@patrimoine-vivant.com

www.facebook.com/patrimoinevivant/ / <https://twitter.com/labellevp>